

### Aliénation d'un terrain, 6 allée du Docteur Maître à l'Office Public d'HLM de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Trois délégations de la Ville de Besançon (Urbanisme, Logement et CCAS) ont travaillé avec les partenaires extérieurs concernés à la recherche et à la production d'habitat adapté pour des ménages à reloger en habitat social individuel.

La Municipalité du 11 octobre 1999 a étudié et retenu plusieurs opportunités foncières dont l'une située 6 allée du Docteur Maître.

A cet effet, la Ville se propose de céder gratuitement à l'OPHLM de Besançon un terrain communal sis 6 allée du Docteur Maître cadastré section BI n° 262 d'une contenance de 636 m<sup>2</sup> afin qu'il y édifie une maison de ville.

La valeur de ce terrain situé en zone UC au POS secteur Nord, est estimée à 318 000 F (500 F le m<sup>2</sup>). La cession gratuite constitue une aide substantielle de la Ville à cette opération de logement social.

Il est enregistré à l'inventaire comptable sous le code BAT.P-60101 pour un montant de 297 394 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette cession,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Les crédits budgétaires nécessaires à l'enregistrement comptable de cette opération seront inscrits au BP 2000.

Terrain n° BAT-P. 60101			Fonctionnement		Investissement	
	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation	914.2111.501. 20200				297 394 F
	Subvention en nature	934.6741.501. 20200	297 394 F			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.*